



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE 23 NOVEMBRE 2024

**Formulaire de renseignement à compléter et à remettre au
Comité de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) avant
le 6 octobre 2024**

1 : Nom

2 : Prénom

3. Date de naissance

4. Numéro de téléphone

5. Adresse mail

6. Votre candidature porte sur :

***L'élection au comité directeur désigné au scrutin de liste**

Oui

Non

Si oui,

Nom de la liste

Numéro sur la liste



***L'élection du représentant du collège des entraîneurs**

Oui

Non

Si oui,

Référence du diplôme

Date d'obtention

7. Numéro de licence

Je m'engage sur l'honneur à ne pas être visé par les restrictions énoncées à l'article 2.2.2.5 des statuts de la FFFD*

Date

Signature

***Article 2.2.2.5 Inéligibilités et incompatibilités**

Article 2.2.2.5.1 Inéligibilités

Ne peuvent être élues au Comité directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif (article 1.4.1.4 des présents statuts).

Article 2.2.2.5.2 Incompatibilités

Sont incompatibles avec la qualité de membre élu du Comité directeur :

- La fonction de conseiller technique sportif mis à disposition de la fédération par le Ministère chargé des Sports ;
- L'appartenance au personnel salarié de la fédération ou de l'un de ses établissements.